

14



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le mardi 14 décembre 2010

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mardi 14 décembre 2010

13 h

Prière.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition demandant une enquête publique sur la mort de Paul Henderson, survenue en 1981 à Miramichi. Le président de la Chambre statue que la pétition est irrecevable, car elle ne porte aucune signature originale, contrairement à ce qu'exige le Règlement.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Alward, appuyé par M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que, conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé Anne Elizabeth Bertrand, c.r., première commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick le 1^{er} septembre 2010 ;

attendu que le paragraphe 57(2) de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dispose que l'Assemblée législative doit approuver la nomination de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée dans les 30 jours suivant le début de la première session qui suit la nomination ;

attendu qu'Anne Elizabeth Bertrand, c.r., possède les compétences et l'expérience requises pour exercer avec succès les fonctions de commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative confirme la nomination d'Anne Elizabeth Bertrand, c.r., à titre de première commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée du Nouveau-Brunswick, pour un mandat de cinq ans. (Motion 17.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Higgs, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 14 décembre 2010

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le budget de capital pour 2011-2012, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province pour l'année financière se terminant le 31 mars 2012, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Graydon Nicholas

Conformément à l'avis de motion 14, l'hon. M. Higgs, appuyé par l'hon. M. Alward, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Higgs prononce le discours du budget de capital.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M^{me} Blais, leader parlementaire suppléante du gouvernement, propose, appuyée par l'hon. M. Alward, ce qui suit :

que l'étude du budget de capital en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M^{me} Blais annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture de projets de loi, la deuxième lecture du projet de loi 11 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier, sur autorisation, le projet de loi 11.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
- 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant le Saint John Harbour Bridge Authority*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi concernant le Saint John Harbour Bridge Authority*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 11 soit étudié en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

11, *Loi concernant le Saint John Harbour Bridge Authority.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, demande au président de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier le volume I du budget supplémentaire pour 2010-2011.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 2.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil de la recherche
et de la productivité pour 2009-2010

(14 décembre 2010).